



CHELLES, le 25 septembre 2013

Ministère de l'Écologie du Développement
Durable et de l'Énergie
Tour Voltaire
92055 - LA DEFENSE CEDEX

SM 90/13 PhS/MG

Objet : Enquête technique sur le heurt par un train de banlieue d'un isolateur pendant de la caténaire survenu le 1^{er} février 2012 à Sevrans en Seine-Saint Denis.

Affaire suivie par Bruno COZZI

Monsieur le Directeur,

Nous faisons suite à votre courrier en date du 01 juillet 2013 nous communiquant les recommandations adressées aux entreprises ferroviaires autorisées à circuler sur le réseau ferré national à la suite du rapport d'enquête technique lui-même établi à la suite de l'accident mentionné en référence. Vous trouverez ci-après liste des actions mises en œuvre par notre entreprise afin de répondre à la problématique posée, s'agissant de la protection des vitres frontales de nos matériels roulants par temps froid.

En l'état, les seuls dispositifs de dégivrage présents sur nos engins sont des dispositifs de :

- dégivrage par résistance chauffante ;
ou
- de dégivrage par air chaud.



TRAVAUX FERROVIAIRES

Siège Social : Chemin du Corps de Garde - Z.I. - 77500 CHELLES

Adresse postale : BP n° 8 - 77501 CHELLES CEDEX

Tél. +33 (0)1 64 72 72 00 - Fax. +33 (0)1 64 26 30 23 **Site web** : www.tso.fr

Suite à votre recommandation R2 nous avons mis en œuvre les actions suivantes :

Action N°	Libellé de l'action	Délai de mise en œuvre
1	Consultation de nos fournisseurs afin de vérifier la conformité des vitrages qui équipent nos engins aux normes EN 15152, NF F 15-818 ou à une norme équivalente	Octobre 2013
2	Sensibilisation de nos conducteurs d'engins à l'utilisation des systèmes de dégivrage de nos engins par temps froid (note de Service)	Octobre 2013

Souhaitant avoir répondu favorablement à votre attente je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Directeur de Département

Philippe SERVAN

